

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 13 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt le **PREMIER OCTOBRE**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020.

Présents: GAILLARD Matthieu, MONTAGNE Eric, ANDRÉ Charlotte, ESCUDIER Isabelle, BACH Yves, VIARGUES Delphine, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, GIMENEZ Guillaume, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés : Arnaud NOUVIALE (procuration à Benoît CONTE) **Absents non excusés** : néant

Secrétaire de séance : Yves BACH

Modification du temps de travail poste Adjoint Administratif Principal 2^o Classe qui passe de 12h à 16 h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2020. Cet accroissement d'heures vient répondre à un besoin de gestion administrative au secrétariat.

Modification du temps de travail de deux postes d'Adjoint Techniques qui passent de 28h10mn à 31h48mn et de 28h20mn à 33h16mn à compter du 1^{er} novembre 2020. Pour ces deux postes, cette modification ne correspond pas à un accroissement d'heures sur le service, mais à un rebasculé des heures d'employés qui ont quitté nos effectifs vers des employés titulaires. L'objectif étant ainsi qu'avec un même volume horaire global, les employés de la mairie soient moins nombreux mais aient des contrats comprenant plus d'heures de travail.

Modification du tableau des effectifs du personnel permanent conformément aux décisions ci-avant.

Election du quatrième adjoint Monsieur Guillaume GIMENEZ a été élu et immédiatement installé dans ses fonctions de 4^{ème} Adjoint, en remplacement de Monsieur Yves BACH qui tout en souhaitant poursuivre activement son mandat n'a pas suffisamment de disponibilité pour la responsabilité d'adjoint.

Indemnité de fonction au 4^{ème} Adjoint fixée à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Décision modificative pour participation de la commune à hauteur de 0,50 € aux repas des enfants de Limogne inscrits à la cantine de l'école Saint Joseph. Pour l'année scolaire 2019/2020, ça représente 927,50 €. Le montant sera prélevé sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Adhésion au SDAIL à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un coût de 894 €. Cet organisme propose une assistance sur mesure dans des domaines d'actions variés tels que l'aménagement du territoire, les constructions, les équipements publics. Leur accompagnement sera important au regard du projet d'examen et de réaménagement de notre traversée de bourg.

Les représentants titulaire et suppléant désignés sont Eric MONTAGNE et Arnaud NOUVIALE.

Modification du marché public travaux d'Extension Ecole Primaire afin de rajouter à la réfection de la cour, le regoudronnage de la portion au droit de l'entrée et celle face à la salle polyvalente. Ces travaux qui n'étaient pas prévus au marché initial s'élèvent à 6 846,60 € HT / 8 215,92 € TTC.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Limogne en Quercy, le 02 octobre 2020

Le Maire, Matthieu GAILLARD,